

**LES** > **AUTRES RUBRIQUES**

**RÉGION**

Les usages du sol en Bretagne : une prospective à l'horizon 2060  
Quels seront demain les usages du sol en Bretagne et comment se répartiront-ils ? Sera-t-on en mesure de réguler la pression foncière et de préserver les fonctionnalités du sol, déjà fortement dégradées dans certains endroits ? Avec cette étude prospective, le CSEFR propose d'ouvrir le débat sur un sujet qui nous concerne tous et tous.

**LA VIE DES COLLECTIVITÉS**

Plevenon s'assure la présence future  
d'un médecin généraliste (22)  
La commune de Plevenon dans les Côtes-d'Armor a opté pour une solution originale afin de disposer des services d'un médecin généraliste, qui viendra y exercer sa profession pendant une durée au moins égale à celle de ses études.

**À L'ARIC**

- Zoom sur deux nouvelles formations : "Tagressivité dans les situations d'accueil : le rôle des élu.e.s." par Sylvie Gauthier et "Mettre en œuvre une politique publique en faveur des seniors" par Christine Boo.  
- Paroles d'élu.e.s : ils se sont formés avec l'ARIC et livrent leur expérience.

Thème du prochain dossier pour La Lettre de Novembre - Décembre : Les élu.e.s, acteurs de la citoyenneté

**LES FORMATEURS DE L'ARIC FONT LEUR CINÉMA !**

**Virginie Bablée,** formatrice en urbanisme

L'urbanisme, c'est bâtir nos territoires de demain.

**Johann Legendre,** formateur en finances locales

Tous les élu.e.s aujourd'hui sont concernés

Pour découvrir ces vidéos sur la chaîne Youtube de l'Arice, flashez le QR code ci-contre

**> LE DOSSIER**

**ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS : ENSEMBLE POUR LE BIEN COMMUN !**

Ces dernières années, les relations entre associations et collectivités territoriales sont en mutation : en incitant les associations à animer le territoire, et parfois à assurer des missions de service public, les collectivités ont profondément modifié le rapport aux acteurs associatifs. Localement, les associations sont devenues un rouage essentiel de la vie démocratique en participant à favoriser le vivre-ensemble. Mais, ce partenariat est réciproque : si les collectivités ont besoin des associations pour appuyer les politiques locales, les acteurs associatifs dépendent, bien souvent des aides, notamment financières, versées par les collectivités pour développer leurs actions. Associations et collectivités sont donc des "partenaires naturels", travaillant de concert pour développer et animer un territoire commun.

**LE CHIFFRE**

"Le premier panorama régional de la vie associative dévoile la richesse et la diversité des associations, cet écosystème représente 80 558 associations "actives" dont 10 700 associations employeuses et 700 000 bénévoles, travaillant de concert pour développer et animer un territoire commun."

Source : La Bretagne confirme le dynamisme de sa vie associative - Janvier 2022. Site du Conseil régional de Bretagne : https://www.bretagne.bzh/actualites/la-bretagne-confirme-le-dynamisme-de-sa-vie-associative/

Il vous suffit de flasher ce QR code avec votre smartphone pour accéder au contenu.

**L'APPLI DE L'ARIC**  
DE CE DOSSIER SUR  
RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ  
de l'appli.aric.asso.fr

© Creative Commons

**aric** L'ATOUT FORMATION POUR LES ÉLU.E.S

n° 299 - Septembre - Octobre 2023

**La lettre de l'Arice**

ASSOCIATION RÉGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**LA REVUE NUMÉRIQUE DES ÉLU.E.S ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE BRETAGNE**

www.aric.asso.fr

ASSOCIATION RÉGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOSSIER | Associations et collectivités : ensemble pour le bien commun !

**> L'ÉDITORIAL**

Arnaud Toudic, conseiller régional et délégué à la vie associative

**"Cette fierté d'être des Bretons engagés et solidaires"**

« Bretagne, sans que nous les ayons crées, vous en action, engagés, solidaires, attentifs, motivés par l'envie d'aider les autres, de défendre un projet, de soutenir une cause, d'animer nos bourgs, villages, hameaux, de faire vivre notre culture, de promouvoir le sport, de défendre et préserver notre patrimoine, notre environnement. Partout où on a besoin d'eux, nos 700 000 bénévoles bretons sont présents. Nous devons être fiers de ces bretons qui s'engagent, attentifs, car ces bénévoles, dirigeants d'associations ont plus que jamais besoin de nous, élu.e.s, collectivités pour poursuivre les actions engagées. Il est indispensable, encore plus aujourd'hui, de les soutenir dans l'organisation d'événements, animations, de moments de communion, de partage, de cohésion sociale qui illuminent notre Bretagne, terre de festivals et solidaires.

« Bretagne, sans que nous les ayons crées, vous en action, engagés, solidaires, attentifs, motivés par l'envie d'aider les autres, de défendre un projet, de soutenir une cause, d'animer nos bourgs, villages, hameaux, de faire vivre notre culture, de promouvoir le sport, de défendre et préserver notre patrimoine, notre environnement. Partout où on a besoin d'eux, nos 700 000 bénévoles bretons sont présents. Nous devons être fiers de ces bretons qui s'engagent, attentifs, car ces bénévoles, dirigeants d'associations ont plus que jamais besoin de nous, élu.e.s, collectivités pour poursuivre les actions engagées. Il est indispensable, encore plus aujourd'hui, de les soutenir dans l'organisation d'événements, animations, de moments de communion, de partage, de cohésion sociale qui illuminent notre Bretagne, terre de festivals et solidaires.

## CADRAGE



Yannik Bigouin,  
délégué régional  
du Mouvement associatif de Bretagne  
© Mouvement associatif de Bretagne

### Que seraient nos communes sans leurs associations ?

Le monde associatif est présent sur tous les territoires de notre région. Ce statut souple permet aux habitants de s'engager collectivement afin de répondre, le plus souvent, à des besoins sociaux ou sociétaux qu'ils ont identifiés.

De l'association locale qui participe à la vitalité et à l'attractivité de sa commune à travers des manifestations et propositions d'actions sociales, culturelles ou sportives à l'association d'ampleur régionale qui peut gérer des établissements de santé en passant par l'organisation de festivals qui font la renommée de certaines villes, la vie dans nos communes ne serait certainement pas la même sans sa charpente associative. Les chiffres parlent d'eux même : en Bretagne, c'est 700 000 bénévoles investis dans plus de 80 000 associations dont 10 678 associations employeuses salariant 108 557 personnes !

#### Les associations, partenaires privilégiés des collectivités

Si la vie associative bretonne est particulièrement bien structurée à travers des fédérations et des espaces territoriaux type Maison des associations, depuis un an, un réseau co-animé au niveau régional par le Mouvement associatif de Bretagne et les services de l'État nommé Guid'Asso cartographie et labellise les acteurs de l'accompagnement de la vie associative, qu'ils soient services publics ou associatifs. C'est un fait, parce qu'elles sont à but non lucratif et qu'elles portent très souvent l'intérêt général, les associations sont les partenaires privilégiés des collectivités locales et partagent avec elles nombre d'actions au service des habitants. Cette relation, qui fait se rencontrer projets politiques municipaux et associatifs, n'est pas toujours aisée. Elle demande de part et d'autre du dialogue et de la confiance. C'est pourquoi le Mouvement associatif de Bretagne propose d'accompagner et de former les élu.e.s locaux pour établir les bases d'une co-construction pérenne et renforcer le soutien aux associations.

#### Construire les passerelles pour mieux faire ensemble

En effet, à l'origine de l'engagement de nombreux élu.e.s, le goût de la démocratie et de l'attachement pour leurs territoires, est partagé avec les bénévoles associatifs. Maires comme président-es d'associations sont confrontés aux mêmes difficultés : reconnaissance, protection, transmission, renouvellement, rajeunissement, charge mentale et administrative, fragilité financière, capacité d'agir incertaine, surmenage, lassitude... Il reste souvent à construire les passerelles pour mieux faire ensemble et inventer des solutions communes. Un véritable enjeu pour nos communes et intercommunalités !

Pour en savoir plus sur les actions du Mouvement Associatif de Bretagne destinées aux collectivités :



### Ville et associations : une nouvelle charte des engagements réciproques

C'est en 2006 que la ville de Rennes - une des premières en France - a signé avec le monde associatif local une Charte des engagements réciproques. En 2022, après de nombreux échanges, une nouvelle charte a été établie et votée par le conseil municipal. Rozenn Andro, maire-adjointe de Rennes, déléguée à la vie associative, nous explique.

#### Pourquoi une nouvelle Charte ?

En fin du dernier mandat municipal, l'équipe en place avait été interpellée par le mouvement associatif rennais sur la nécessité de réactualiser la Charte établie en 2006. Ensemble, nous avons pensé utile à la fois de constater et d'assumer le chemin déjà fait et de réaffirmer les valeurs constitutives de la Charte. Mais nous avons également besoin d'échanger sur la transformation et l'évolution de la société, de s'assurer qu'on regarde tous dans le même sens... qu'on est ensemble face à de nouveaux enjeux liés à la transition écologique, à la transformation sociale ou à la nécessaire rénovation démocratique.

#### Les objectifs restent les mêmes ?

Le socle est le même: il est réaffirmé dans l'édito de la Charte qui "fixe les conditions du dialogue, reconnaît le rôle prépondérant des associations dans la démocratie locale, fixe les engagements de chacune et chacun dans la mise en œuvre de l'action publique et associative et le partenariat dans lequel cela s'inscrit."

#### Certains sujets font débat ?

Oui, par exemple, la co-construction des politiques publiques fait l'objet de dialogue et de débat permanents entre associations et pouvoirs publics, avec des questions comme: "Qu'est-ce qu'une collectivité peut attendre d'une association qu'elle finance? Quelle place peuvent prendre les associations dans des politiques publiques telles le Projet Educatif Local ou les Chartes Territoriales de la Cohésion Sociale dans les quartiers rennais? Comment la collectivité peut-elle renforcer son soutien au fonctionnement associatif et atténuer les effets des appels à projet?"

#### La place prise par la Fabrique citoyenne modifie-t-elle celle des associations ?

Il est vrai que le contexte a changé. À travers la Fabrique citoyenne, la ville de Rennes multiplie depuis plusieurs années les démarches participatives et les occasions de dialogue direct avec les habitants. Elle associe les citoyens qui le veulent à la réflexion et aux décisions sur un grand nombre de sujets. Mais cela ne retire rien au rôle des associations même si certaines éprouvent le besoin de se resituer et d'être mieux reconnues comme actrices à part entière de la démocratie locale. Les associations, dans leur diversité et avec leurs spécificités, peuvent apporter leur contribution à des enjeux d'intérêt général et elles le font! En tous les cas, les démarches participatives ne se substituent pas aux associations, elles se complètent.

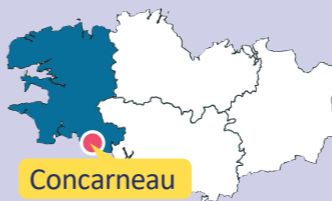
#### La vitalité associative contribue à "réparer la démocratie" ?

Ce n'est pas nouveau. Dans toutes les communes, les associations ont un rôle majeur. A Rennes, on compte actuellement 7000 associations. Le monde associatif est très vivant et créatif... Il colle aux questions essentielles actuelles. La vitalité associative ne faiblit pas, au contraire, elle va très bien! Il suffit de regarder ce que sont les nouveaux lieux d'engagements, en particulier des jeunes (mais pas seulement) autour de l'accès aux droits, à l'énergie durable, aux mobilités... Et le pouvoir d'interpellation -parfois de contestation- des associations reste fort. C'est le signe de leur vitalité. C'est une contribution indispensable à la démocratie...

Propos recueillis par Philippe Coffin



DÉCOUVREZ TOUS LES ARTICLES DE CE DOSSIER SUR L'APPLI DE L'ARIC



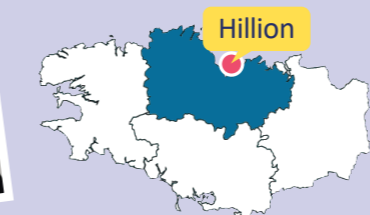
"Les services ne vont pas se substituer aux associations"

En novembre 2022, la commune de Concarneau a organisé les Assises de la vie associative. Cette manifestation venait à point après la période du Covid puisqu'elle permettait de reprendre contact et de réfléchir sur des objectifs communs entre les associations et les élu.e.s. Explications avec Alain Echivard, conseiller municipal délégué à la culture et à la vie associative.



"Travailler ensemble pour réussir"

Chacun sait que l'engagement associatif est essentiel au bien commun. "Guingamp - Paimpol Agglomération" a la volonté de se montrer innovante dans le soutien aux 1275 associations implantées sur son territoire. Les communes membres de l'intercommunalité sont la porte d'entrée de la vie associative et sont ainsi parties prenantes de cet engagement : entretien avec Virginie Doyen, conseillère communautaire déléguée à la vie associative et aux coopérations citoyennes.



"Les relations avec les associations sont primordiales"

La commune d'Hillion propose un espace de mise en relation entre les associations et les bénévoles de son territoire. Explications avec Annie Guennou, maire d'Hillion et présidente du Centre communal d'action sociale...

© Iris Cinéma



L'Iris Cinéma, acteur majeur de la vie culturelle locale

Depuis 1992, le cinéma est la propriété de la commune de Questembert, mais la commune n'intervient pas dans son fonctionnement quotidien. Et pourtant, avec la médiathèque, c'est le lieu culturel le plus fréquenté (près de 50 000 entrées en 2022). Et la municipalité est évidemment très attentive à l'évolution de l'Iris ciné. Sylvaine Texier, adjointe à la culture et Paul Goulène, président de l'association nous parlent de cette belle expérience.

## NOS FORMATEURS ONT LA PAROLE !

### Coopérer avec les associations : un enjeu démocratique ?

Les collectivités sont présentes dans le quotidien des habitants, tout comme les associations: parents d'élèves, activités sportives et de loisirs, aide à domicile, actions culturelles, défense et préservation de la nature, banque alimentaire...

Acteurs indispensables de la vitalité des territoires, les associations font aujourd'hui face à de nombreux défis (renouvellement des gouvernances, accumulation des responsabilités, essoufflement du bénévolat, inflation administrative, transformation numérique...) et de nouveaux rapports avec les collectivités qui, elles-mêmes s'interrogent: Comment soutenir les associations dans un contexte de raréfaction des ressources? Faut-il avoir des critères de subventions communs à toutes les associations? Quelles priorités mettre en place? Comment répartir équitablement les soutiens entre subventions, mise à disposition de locaux, de matériels, de personnels... ?

Au-delà du soutien direct, les collectivités peuvent aller plus loin en travaillant en étroite collaboration avec les associations pour la définition et la mise œuvre de leurs politiques publiques. Mais la co-construction des politiques publiques est-elle souhaitable? Est-elle possible et comment? Quelles sont les conditions de réussite d'une bonne coopération avec les associations? Faut-il coopérer avec toutes les associations? Une politique de vie associative est-elle nécessaire? Questionner ses relations aux associations, c'est agir en transversalité pour renforcer l'intérêt général à partir des atouts de son territoire. Il est nécessaire de faire un pas de côté afin de travailler avec les acteurs associatifs en co-responsabilité et imaginer avec elles les réponses aux défis de demain.

#### Pour répondre à ces questions, la formation :

- Explore les contours de la loi 1901 et le cadre légal du partenariat collectivité - association.
- Fait découvrir des expériences inspirantes en Bretagne
- Vous rend acteur au travers de quizz, d'exercices et d'échanges de pratiques.

Gwendoline Conan,  
chargée de développement territorial  
au Mouvement associatif de Bretagne  
et formatrice à l'ARIC



### POUR VOUS INSCRIRE À CETTE FORMATION

"COOPÉRER AVEC LES ASSOCIATIONS : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE ?"

Acteur incontournable de la vitalité de nos territoires, autant urbains que ruraux, nombre d'associations portent le bien commun et l'intérêt général. La formation présentera des outils concrets afin de nourrir une politique de la vie associative.

